

## Déchets verts : l'objectif du 100% recyclé sur place

Confinement oblige, c'est l'occasion de jardiner,  
Mais comment traiter et valoriser ses déchets verts ?

Recycler c'est simple et plein d'avantages !

- Moins de déplacements en déchetterie.
- Moins d'efforts et de temps d'entretien.
- Meilleure qualité du jardin permettant de limiter les arrosages.
- Plus besoin d'acheter de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant.



Voici plusieurs solutions simples pour ne plus crouler sous les déchets verts et jardiner en supprimant l'usage de produits phytosanitaires :

### ✓ **Le mulching**

Un kit mulching permet de couper l'herbe très finement. Elle est laissée en place et va protéger la pelouse et la nourrir. **Sans kit mulching**, relevez votre hauteur de coupe et enlevez le sac collecteur. Il faut juste penser à tondre plus régulièrement.

### ✓ **La taille d'arbres**

Les plus grosses branches issues de taille peuvent être conservées pour alimenter les barbecues de l'été et les tiges longues et droites peuvent servir de tuteurs au potager.

### ✓ **Le compostage**

**Avec ou sans composteur**, vous pouvez composter vos déchets de cuisine et de jardin.

Pour un bon fonctionnement, respectez les 3 règles de base :

1. Alternier les déchets verts, plus humides, riches en azote (tontes d'herbe, épluchures) avec des dépôts de matière brune, plus sèche, riche en carbone (feuilles mortes, paille, brindilles, cartons),
2. Vérifier l'humidité : le compost doit être humide comme une éponge essorée,
3. Brasser pour favoriser l'aération : l'apport d'oxygène relance le processus de compostage.

**Sans composteur**, choisissez un endroit de votre jardin pour faire un tas, à l'ombre des arbres, éloigné de la maison, et procédez comme pour un composteur.

Le compostage en tas se prête particulièrement au compostage de branchages ou de tailles de haies. Le compostage sera long, mais ce tas servira d'abri à de nombreux animaux comme les hérissons. Cela va favoriser la biodiversité dans votre jardin !

Astuce : Pour réduire le volume de vos déchets verts, utilisez votre tondeuse comme broyeur !

### ✓ **Le paillage**

Les tontes de pelouse constituent un paillage intéressant. Profitez du beau temps pour **étaler** vos tontes **en couche fine** sur le gazon pour les faire sécher sans qu'elles ne fermentent. Une fois sèches, vous obtenez du foin, idéal pour pailler vos massifs de fleurs, au potager ou au pied des haies. Cette matière organique va garder le frais au pied des plantes, diminuant ainsi les besoins en eau, et enrichissant et protégeant le sol.

✓ **Une haie morte pour un jardin vivant**

Créez une haie sèche dans votre jardin !

Entasser les tailles de haies ou d'arbres pour créer une haie de bois mort. Cette haie « morte » va favoriser la biodiversité en offrant le gîte à de nombreux insectes et oiseaux. Ceux-ci transportent des graines d'espèces locales qui coloniseront la haie.

✓ **« Les lasagnes »**

Vous avez une grande quantité de tontes et de taille d'arbres ? La technique des lasagnes est toute indiquée pour les recycler, et obtenir un jardin fertile sans se fatiguer. Il s'agit de monter un carré potager en alternant au moins 4 couches épaisses (5 à 10 cm) de déchets verts et bruns, que l'on recouvrira de terre et de compost avant d'y planter des légumes.

Commencez par les déchets bruns : branches ou branchages, tailles de haies (limiter les conifères), foin, paille, feuilles mortes... Puis une couche de déchets verts : tontes de pelouses (pas trop épaisses pour éviter la fermentation), feuilles et brindilles vertes, déchets de cuisine... Deuxième couche de déchets bruns puis de déchets verts. Terminez vos lasagnes par une couche épaisse de compost et procédez aux plantations



**Tous vos déchets verts ainsi recyclés  
vont rendre votre jardin plus fertile  
et plus vivant.**

**Prenez les bons gestes dès aujourd'hui !!!**

**Inscrivez-vous également au Concours Communal VILLE FLEURIE,**

Catégorie « Maison, balcon, jardin familial ou établissement commercial/industriel éco-responsable »

(Le règlement est consultable sur le site internet de la Ville - **Inscription avant le lundi 1er juin 2020 - en ligne sur [www.magny-les-hameaux.fr](http://www.magny-les-hameaux.fr)**)

**Bon jardinage à tous !**